

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2223

21 septembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|--|--------|
| Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l. | 106663 | Fin.Ge. | 106683 |
| Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l. | 106701 | Finimmo Wealth Management S.A. | 106684 |
| Antares F Gestion S.à r.l. | 106686 | Fintch Investments S.A. | 106684 |
| Daloo Finances S.à r.l. | 106667 | Flash 1981 S.à r.l. | 106684 |
| Dossen Participations S.C.A. | 106691 | Flint Group Holdings S.à r.l. | 106667 |
| EBS Capital No. 1 S.A. | 106663 | Flots Yachting S.A. | 106685 |
| Eltato S.à r.l. | 106664 | Flunor S.à r.l. | 106685 |
| Emsay Holding S.A.-SPF | 106663 | FR Barra 7 S.à r.l. | 106701 |
| Endilon Investments, S.à r.l. | 106664 | Fundmar S.A. | 106685 |
| Enotec S.à r.l. | 106664 | Gare 57 S.A. | 106699 |
| Espacio S.A. | 106665 | Gemini Logistics S.à r.l. | 106699 |
| Espirito Santo Property S.A. | 106665 | Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l. | 106699 |
| Eurasia Beverages S.à r.l. | 106683 | Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l. | 106685 |
| Eurinvest Partners S.A. | 106666 | Green Property Europe Holdings S.à r.l. | 106700 |
| Eurocom Networks S.A. | 106666 | Green Property Europe S.à r.l. | 106700 |
| Euroconsumers S.A. | 106666 | Groupe Immobilier Luxembourgeois Sàrl | 106700 |
| Exodus Limited S.A. | 106672 | GW Invest S.A. | 106700 |
| Exodus S.A. | 106664 | NaCoal S.A. | 106665 |
| Fantasy Finance S.A. | 106670 | Navelance S.A. | 106670 |
| Fantasy Finance S.A. | 106670 | Neuheim Lux Group Holding V | 106691 |
| Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l. | 106665 | Neuheim Management III S.à r.l. | 106673 |
| Fausttranslations.com S.à r.l. | 106671 | P & F S.à r.l. | 106686 |
| Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l. | 106666 | Richmond Park Capital Olympia Luxem- bourg | 106671 |
| Fideos Financial Services S.A. | 106671 | Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxem- bourg) S. à r.l. | 106673 |
| FIDEURO | 106672 | Team | 106658 |
| FIDEURO | 106672 | ULMR S.à r.l. | 106667 |
| Filter Products Europe S.A. | 106683 | | |
| Financière du Manganèse S.A. | 106683 | | |
| Fincotrans S.A. | 106684 | | |

Team, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 6.329.

L'an deux mil onze, le vingt-huit juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TEAM", avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, constituée suivant acte notarié en date du 20 août 1962, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 52 de l'année 1963 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 2 mai 2001 contenant notamment conversion du capital en euro publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 586 du 28 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne KIEFFER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS BELGES en EURO par décision du 2 mai 2001, et constatation que le capital social s'élève au montant de DIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (10.800.000.- EUR) représenté par CENT QUARANTE QUATRE MILLE (144.000) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Refonte des statuts tant dans sa version française que dans sa version anglaise.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS BELGES en EURO qui résulte d'une décision du 2 mai 2001, et constate que le capital social s'élève à présent à un montant de DIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (10.800.000.- EUR) représenté par CENT QUARANTE QUATRE MILLE (144.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Il est constaté que ladite décision du 2 mai 2001 a été publiée au Mémorial mais que les statuts coordonnés de la société ne reprennent pas cette modification.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Version française

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (10.800.000.- EUR) représenté par CENT QUARANTE QUATRE MILLE (144.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Version anglaise

“ **Art. 5.** The share capital is fixed at TEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (10,800,000.- EUR) represented by ONE HUNDRED FORTY FOUR THOUSAND (144,000) shares with no par value, entirely paid up.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of association.

The company's shares shall be in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.”

Troisième résolution

Dans le but d'adapter les statuts de la société aux différentes modifications législatives en la matière, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts tant dans sa version française que dans sa version anglaise.

Ces statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est régi par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme sous la dénomination de «TEAM S.A.»

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra conclure des emprunts bancaires ou autres ainsi qu'octroyer des prêts ou avances de toute nature aux sociétés auxquelles elle s'intéresse. Elle pourra constituer des garanties réelles ou émettre des garanties personnelles.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à DIX MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (10.800.000 EUR) représenté par cent quarante-quatre mille (144.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est des compétence.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social de la société ou à tout autre endroit dans la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 13. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.»

Suit la version anglaise des statuts

« **Art. 1.** There exists a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "TEAM S.A." ».

Art. 2. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary military and political or economic events occur, which might interfere with the normal activity at the registered office, the registered office may be transferred elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad temporarily until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Art. 4. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents. The company may grant to companies in which the company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. It may create real guarantees or issue personal guarantees.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, and any movable or immovable transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension.

Art. 5. The share capital is fixed at TEN MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND EURO (10,800,000.- EUR) represented by ONE HUNDRED FORTY FOUR THOUSAND (144,000) shares with no par value, entirely paid up.

The subscribed capital of the company be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of association.

The company's shares shall be in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, shareholders or not.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The board of directors may delegate wholly or in part its powers to conduct the daily management of the company and the representation concerning the daily management of the company to one or more directors, officers, managers and / or agents, shareholders or not.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 8. Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be managed in the name of the company by a member of the board of directors or by the director delegated for that purpose.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors. They are appointed for a period not exceeding six years.

Art. 10. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 11. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive to the requirements and conveyance formalities.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney, shareholder or not, and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and majority. These communication means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the articles or association, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the articles of association shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles or association. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles of association or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the first meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of the month of May at 11 a.m. If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. The general meeting has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the company. It decides on the allocation and distribution of the net profits.

The general meeting may decide that the net profits and distributable reserves are assigned to amortisation of capital without any decrease of capital.

Art. 13. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M.-J. KIEFFER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2011. Relation: LAC/2011/29443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103807/279.

(110117760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

EBS Capital No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106731/10.

(110122189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.373.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 22 juin 2011, l'associé unique de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011, Elisabeth Weiland, née le 10/09/1974, à Ettelbruck, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

- prend note de la démission de Ian Kent, comme gérant de la société avec effet au 22 juin 2011.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- WEILAND Elisabeth

- RANTANEN Tero

- ANTTONEN Ari

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 août 2011.

Pour Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg II S.à r.l.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011113011/22.

(110129320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Emsay Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.422.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011106734/15.

(110122598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Eltato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 159.558.

Résolutions prises par les associés en date du 1^{er} juillet 2011

Le gérant unique de la société Eltato S.à r.l. décide de nommer avec effet immédiat Monsieur José Maria Bonafonte Magri, demeurant professionnellement à 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comme délégué à la gestion journalière avec droit de signature individuel.

Pour extrait conforme
Pour la société

Référence de publication: 2011106733/13.

(110122485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Exodus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 45.800.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mai 2010*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Clive GODFREY, Stéphane BIVER, et Jean-Pierre HIGUET dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011106748/16.

(110122435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Endilon Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Un Mandataire

Référence de publication: 2011106735/14.

(110122181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Enotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 7, route de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 120.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011106736/10.

(110122972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Espacio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.312.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour ESPACIO S.A.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106739/13.

(110122215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

NaCoal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.263.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2011

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106961/17.

(110123170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011106740/11.

(110123126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fast Track Diagnostics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 123.369.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 septembre 2010 que:
Messieurs Weber Bernard, Margraff Udo et Al Haidari Kubad démissionnent de leur fonction de gérant médical.
Madame Miriam STEIMER-DENNE, née le 25.05.1976 à St Ingert (Allemagne), demeurant au Spiesermühle, 5, D-66583 Spiesen est nommée gérant médical en remplacement.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011106756/13.

(110122909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Eurinvest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 42.580.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106741/9.

(110122538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106742/10.

(110122830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011106743/11.

(110123130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106746/11.

(110122715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106750/9.

(110123288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

I. Le siège social de l'associé Citicorp Capital Investors Europe Limited a changé et est à présent au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

II. La dénomination de l'associé Citicorp Capital Investors Europe Limited, précité, a changé et est à présent CCIEL LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106751/14.

(110122576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

ULMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.410,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.551.

*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses
der Generalversammlung der Gesellschaft vom 12. Juli 2011*

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 12. Juli 2011 beschlossen,

1. Herrn Willem Labuschagne, geschäftsansässig in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, als Geschäftsführer, mit Wirkung zum 27. Juni 2011, abzuwählen.

2. Frau Muriel Grandmaison, "Company Administrator", geboren am 8. April 1969 in Stavelot, Belgium, geschäftsansässig in 10B, rue des Mérovingiens, ZI Bourmicht, L-8070 Betrange, Luxembourg, mit Wirkung zum 27. Juni 2011, auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführerin zu ernennen.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Juli 2011.

Unterschrift

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011107224/20.

(110119504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Dalao Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.037.

In the year two thousand and eleven, on the eight day of July.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company "Dalao Finance S.à r.l.", with registered office in L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard du prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B number 159.037), incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Luxembourg on the 25th of January 2011, published in the Mémorial C number 929 of May 7th, 2011.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the corporate capital by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500,-) in order to bring it from twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500,-) to one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000,-) by creating and issuing nine hundred (900) shares with a nominal value of one hundred twenty five euro (EUR 125) each.

2. Amendment of the Articles in order to reflect the corporate capital increase.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The general meeting addressed the agenda and, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000.-) by creating and issuing nine hundred (900) shares with a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125), having all the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

All the new issued shares have been subscribed by Mr. Vincent STEENMAN, businessman, born in Bordeaux (France) on August 7th, 1980, residing at 20d Queen's gate place, London SW7 5NY (United Kingdom), here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy delivered to him.

The sum of one hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 112,500.-) is forthwith at the free disposal of the company as it has been proved to the notary by a bank certificate, which states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to amend article six (6) of the Articles in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 6. Share capital.** The Company's capital is set at one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they can be cancelled and the capital reduced proportionally.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 1,450.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Daloa Finance S.à R.L", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Boulevard du prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 159.037), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 929 du 7 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR) pour le porter de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) par la création et l'émission de neuf cents (900) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune,

2. Modification des statuts afin de refléter le changement de capital social.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les associés présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent douze mille cinq cents euro (112.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (12.500,- EUR) à cent vingt cinq mille euros (125.000,- EUR) par la création et l'émission de neuf cents (900,-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les part sociales existantes.

Souscription et libération

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Vincent STEENMAN, homme d'affaires, né à Bordeaux, le 7 Août 1980 à Bordeaux (France), demeurant à 20d Queen's gate place, London SW7 5NY, (Royaume-Uni) ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglingster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La somme de cent douze mille cinq cents euro (112.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital de la Société est fixé à cent vingt mille euros (125.000,- EUR), représenté par cent (1,000) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.450,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglingster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2011. Relation GRE/2011/2652. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011110816/135.

(110127564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Navelance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.523.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur René SCHLIM de sa fonction d'administrateur.

L'Assemblée nomme à la fonction d'administrateur:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011106963/17.

(110123169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fantasy Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.300.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.147.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Sjors van der Meer

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011106754/14.

(110122198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fantasy Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.300.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.147.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.
 CMS Management Services S.A.
 Administrateur
 Sjors van der Meer
 Représentant Permanent

Référence de publication: 2011106755/14.

(110122200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.350,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.781.

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on June 3, 2011

The sole shareholder approves the resignation of Mrs Catherine Koch from her position of B manager of the company with effect as from May 16, 2011.

The sole shareholder resolves to appoint as new B manager with effect as of 16 May 2011 and for an unlimited period:

- Mr Christoph Bartholomeus N. Kossman, born on 21 June 1957 in Hamburg (Germany)), having his professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 3 juin 2011

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de gérant B de la société avec effet au 16 mai 2011.

L'actionnaire unique a décidé de nommer en tant que nouveau gérant B avec effet au 16 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christoph Bartholomeus N. Kossman, né le 21 juin 1957 à Hamburg (Allemagne), ayant pour adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour Richmond Park Capital Olympia Luxembourg
 Mandataire

Référence de publication: 2011113403/26.

(110129398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Fausttranslations.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.700.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26/07/2011.

Référence de publication: 2011106757/10.

(110122256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fideos Financial Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.411.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106758/11.

(110123070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Exodus Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.828.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 12 mai 2011

Les démissions de Mesdames Cristina FLOROIU, Véronique WAUTHIER et Sabine COLIN de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées avec effet au 29 avril 2011. La démission de Madame Véronique WAUTHIER de son poste de président du conseil d'administration est acceptée.

Sont nommés nouveaux administrateurs de la société avec effet au 29 avril 2011:

CHAMONIX LIMITED, enregistrée dans le "Guernsey Registry" sous le numéro 51911, ayant son siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE Guernsey, qui désigne comme son représentant permanent Madame Amanda JOHNS, demeurant professionnellement à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE Guernsey,

OSTARA LIMITED, enregistrée dans le "Guernsey Registry" sous le numéro 51915, ayant son siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE Guernsey, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Lucas WARING, demeurant professionnellement à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE Guernsey,

STORRINGTON LIMITED, enregistrée dans le "Guernsey Registry" sous le numéro 51914, ayant son siège social à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE Guernsey, ayant comme représentant permanent Monsieur Geoffrey LE POIDEVIN, demeurant professionnellement à Helvetia Court, South Esplanade, St Peter Port, GY1 4EE Guernsey.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

La démission de FIDALPHA S.A., R.C.S. B114321 du poste de commissaire aux comptes est acceptée avec effet au 19 avril 2011.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société avec effet au 19 avril 2011. Son mandat viendra échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EXODUS LIMITED S.A.

MANACO S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2011113195/33.

(110130202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

—

Il est noté que l'administrateur de la Société Fideuro S.A., Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy en Belgique a comme nouvelle adresse professionnelle: 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Il est en outre noté que le commissaire aux comptes Audit Conseil Services S.à r.l. a comme nouvelle adresse professionnelle: 283, route d'Arlon à L-8011 Strassen. Le commissaire aux comptes est enregistré auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 142.685.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011106759/15.

(110122600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011106760/12.

(110122601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Neuheim Management III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.169.

I/ Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 8 juillet 2011 entre:

Neuheim Investments Three Holdings, LLC, un limited liability company organisé selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4904770,

Et,

Cayman Next Holdings, LP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro WK 48970,

que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées de Neuheim Investments Three Holdings, LLC, susnommée, à Cayman Next Holdings, LP, susnommée.

Depuis lors, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Cayman Next Holdings, LP, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2011113349/27.

(110129926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.486.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBO FSPS European Property Limited Partnership, a limited partnership, organized by the laws of United Kingdom, having its registered office in 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, United Kingdom, registered with the Companies House of United Kingdom under number LP013722 acting through its general partner Rockspring Single Europe (General Partner) Limited, a private limited company organized by the laws of United Kingdom, having its registered office in 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, United Kingdom, registered with the Companies House of United Kingdom under number 07046855,

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-

Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least threequarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.1 of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Shareholder(s)

Art.11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art.13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least threequarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

HBO FSPS European Property Limited Partnership, represented as stated above, subscribes to all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Mary Frances Harnetty born on November 29, 1965 in Luton, United-Kingdom, with professional address at 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, United Kingdom;

- Mr. Ian Edward Baker born on February 3, 1961 in Carshalton, United Kingdom, with professional address at 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Russell Perchard born on January 16, 1978, in St. Helier, Jersey, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Mr. Costas Constantinides born on September 17, 1979 in Nicosia, Cyprus, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Mr. Wayne Fitzgerald born on May 11, 1976 in Waterford, Ireland, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HBO FSPS European Property Limited Partnership, un limited partnership, régi par les lois du Royaume-Uni, don't le siège social se situe à 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, immatriculé auprès du "Companies House" du Royaume-Uni sous le numéro LP013722, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Rockspring Single Europe (General Partner) Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, don't le siège social se situe à 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni, immatriculé auprès du "Companies House" du Royaume-Uni sous le numéro 07046855,

représenté par Madame Solange Wolter, employée privée de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Rockspring HBOS FSPS Holdings (Luxembourg) S.à r.l." La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans toute sorte de biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut investir dans l'immobilier quel que soit les modalités d'acquisition, comprenant notamment l'acquisition par voie de vente ou d'exécution de sûreté.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre

société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil de gérance composé de un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions

du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition qu'aucune résolution ne soit valablement adoptée qu'après approbation par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature unique ou conjointe de toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été délégués conformément à l'article 8.1 des présents statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence faite dans ces Statuts au Conseil de gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée envers les tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

HBO FSPS European Property Limited Partnership, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200,

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Mary Frances Harnetty née le 29 novembre 1965 à Luton, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle se situe à 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur Ian Edward Baker né le 3 février 1961 à Carshalton, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle se situe à 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Russell Perchard né le 16 janvier 1978, à St. Helier, Guernesey, dont l'adresse professionnelle se situe à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Costas Constantinides né le 17 septembre 1979 à Nicosia, Chypre, dont l'adresse professionnelle se situe à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Wayne Fitzgerald né le 11 mai 1976 à Waterford, Irlande, dont l'adresse professionnelle se situe à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (singé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le vingt-sept juillet de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011108003/509.

(110123373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Filter Products Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, 1, Zone Industrielle Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 106.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106761/10.

(110123105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fin.Ge., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.537.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011106762/12.

(110122804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Financière du Manganèse S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliataire

Référence de publication: 2011106763/11.

(110122865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Eurasia Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 310.125,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.145.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 juillet 2011

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 20 juillet 2011 de M. Andreas Demmel et a nommé en remplacement, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Simon Barnes, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 2 décembre 1962 à Liverpool, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

Mme Esther Raudszus,

Mme Anne-Cécile Jourden-Vasseur, et

M. Simon Barnes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

SIMON BARNES

MANAGER, mandataire

Référence de publication: 2011109135/21.

(110122310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Flash 1981 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.888.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106768/9.

(110122832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fincotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 69.927.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011106765/11.

(110123310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Juillet 2010,

FINIMMO CONSEILS S.A.

Adrien Rollé

Référence de publication: 2011106766/12.

(110122261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fintch Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.400.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 13 juillet 2011

1. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINTCH INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106767/16.

(110122649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.833.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106780/15.

(110122422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Flunor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.709.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011106769/13.

(110122210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Flots Yachting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.163.

En ce jour, In Trust S.à r.l., dûment représentée par son Gérant Monsieur Thierry Remacle, a décidé de dénoncer le siège de la société FLOTS YACHTING S.A. (Société Anonyme) domiciliée au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et portant le numéro au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg): B 74.163.

Luxembourg 27 juillet 2011

In Trust S.à r.l.

Thierry REMACLE

Référence de publication: 2011106770/12.

(110122824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Fundmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106773/9.

(110123315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

P & F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 151.871.

—
*Assemblée Générale Extraordinaire du 02 mars 2011**Ordre du jour:*

1. Démission du gérant technique

*Résolution prise:**L'associé unique:*

Madame Gloria Isabel DE ALMEIDA PIEDADE, gérante de société, née à Macieira de Cambra (Portugal), le 27 août 1974, demeurant à L-1880, Luxembourg, 61, rue Pierre Krier

de la société à responsabilité limitée P & F, ayant son siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart, a pris la résolution suivante:

Résolution unique:

La société a pris connaissance de la démission de gérant technique, Monsieur Antonio Agostinho DA SILVA ARAUJO, peintre, né à Bougado (Portugal), le 30 avril 1966, demeurant à L-1953, Luxembourg, 10, rue Abbé François Lascombes.

Fait à Luxembourg, le 02 mars 2011, en 2 exemplaires.

Gloria Isabel DE ALMEIDA PIEDADE.

Référence de publication: 2011107337/20.

(110121013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Antares F Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.458.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, dirigeant de société, né le 5 mai 1935 à F-59163 Condé sur Escaut (France), de nationalité française, demeurant au 170, avenue Gairaut à F-06100 Nice (France);

2. GSF PARTENAIRES S.C., une société civile de droit français ayant son siège social au 1625, route des Lucioles à B-06410 Biot (France), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Antibes (France) sous le numéro 501.351.308,

ici représenté par Monsieur Yves MAGAUD, en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 3 juillet 2011, dont une copie restera annexée aux présentes;

3. FONDATION GSF – JEAN LOUIS NOISIEZ, une association de type loi 1901 de droit français ayant son siège social au 55, allée Charles Victor Naudin à F-06410 Biot (France), et enregistrée sous le numéro SIREN509.154.217.00012, déclarée en Sous-Préfecture de Grasse sous le numéro 0061024029 en date du 21 octobre 2008,

ici représenté par Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, en sa qualité de fondateur, pouvant engager la fondation par sa seule signature.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils arrêtent les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ANTARES F GESTION S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention d'une participation dans une société en commandite par actions ayant la dénomination ANTARES F S.C.A. et d'agir en tant qu'associé commandité et gérant de ladite société.

3.2 La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par mille deux cent soixante (1.260) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (individuellement une Part Sociale, collectivement les Parts Sociales).

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Transfert de parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, aucun Transfert de Parts Sociales n'aura lieu entre associés ou en faveur de tiers, et le Conseil de Gérance n'enregistrera pas de Transfert de Parts Sociales, à moins qu'il soit autorisé par, et réalisé en conformité avec les Statuts, l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaires auquel la Société pourrait être partie (si applicable) et le respect du droit de préemption en faveur des associés selon les modalités et les conditions suivantes:

7.2.1 Tout associé qui souhaite transférer toutes ou partie de ses Parts Sociales (le Cédant) à un cessionnaire de bonne foi, qu'il soit associé ou non (le Cessionnaire) le notifiera au Conseil de Gérance par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification (la Notification d'Aliénation) devra mentionner les informations suivantes:

(i) le nombre de parts sociales qu'il a l'intention de transférer (les Parts Sociales Offertes);

(ii) l'identité du Cessionnaire proposé;

(iii) les modalités et conditions y compris le prix d'achat en espèce proposé pour les Parts Sociales Offertes, sous lequel le Cédant propose de transférer ses parts sociales au Cessionnaire.

7.2.2 Le Conseil de Gérance informera immédiatement tous les autres associés en leur envoyant cette Notification d'Aliénation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables à partir de la réception de la Notification d'Aliénation, tout associé qui a l'intention d'exercer le droit de préemption le notifiera au Cédant par lettre recommandée avec accusé de réception (la Notification de Préemption), contenant une déclaration inconditionnelle d'acheter toutes (et pas moins que toutes) les Parts Sociales Offertes conformément aux modalités et conditions indiquées dans la Notification d'Aliénation.

7.2.3 Le droit de préemption ne s'applique pas, pour tous les transferts à (i) toute entité, y compris toute personne, qui détient plus de 50% du capital social et des droits de vote du Cédant, ou (ii) toute entité dans laquelle le Cédant détient plus de 50% du capital social et des droits de vote, ou (iii) toute entité sous détention commune pour plus de 50% du capital social et des droits de vote avec le Cédant (une Entité Affiliée) aussi longtemps que l'Entité Affiliée demeure affiliée et qu'il est prévu que le Cessionnaire soit obligé de retransférer les actions au Cédant au moment où il cesse d'être une Entité Affiliée du Cédant.

Dans l'hypothèse où la Notification de Prémption prévoit des termes et conditions distinctes de celles prévues dans la Notification d'Aliénation, ou prévoit seulement un achat partiel des Parts Sociales Offertes, cette Notification de Prémption ne pourra être considérée comme irrévocable et contraignante à l'égard du Cédant.

Lorsque le droit de prémption sera exercé par plus d'un des associés, les Parts Sociales Offertes seront attribuées en proportion du nombre de Parts Sociales respectivement détenues par chacun des autres associés exerçant le droit de prémption.

Tout associé qui exerce le droit de prémption payera au Cédant le prix d'achat des Parts Sociales Offertes selon les mêmes modalités de paiement proposé par le Cessionnaire. Lorsque les autres associés n'envoient pas de Notification de Prémption ou ne l'expédie pas conformément aux modalités prévues dans la Notification d'Aliénation, ou ne payent pas le prix d'achat des Parts Sociales Offertes conformément aux modalités de paiement proposées par le Cessionnaire, le droit de prémption sera considéré comme ne pas avoir été exercé.

7.3 La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Pour les besoins de l'article 7, l'expression transfert de Parts Sociales est ici définie comme étant toute vente, cession, échange, mise en gage, dépôt, fiducie, donation, transfert pour cause de décès, de faillite, déconfiture, liquidation, sur exécution et tout autre moyen par le biais duquel la propriété de tout ou partie des Parts Sociales est transférée d'un associé en nom à une autre personne (le Transfert).

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le Gérant, et collectivement les Gérants), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

8.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.3 Les Gérants sont révocables ad nutum.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout Gérant.

9.3 Lorsque la Société agit en sa qualité d'associé commandité et/ou gérant de la société ANTARES F S.C.A., les actions ou décisions reprises ci-après ne pourront être prises par le Gérant (ou le Conseil de Gérance), à moins qu'elles ne soient approuvées à l'unanimité par l'assemblée générale des associés de la Société, agissant dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire:

(i) la vente, le transfert, la cession, l'aliénation d'actifs de la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

(ii) l'acquisition d'actifs par la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

(iii) la souscription de tout emprunt ou de tout autre endettement ou passif ayant les caractéristiques d'un emprunt ou l'octroi de toute garantie dans ce cadre, dans l'hypothèse où le montant de la souscription dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

10.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4 Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

10.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 11. Représentation.

11.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

11.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

11.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées favorablement par des associés détenant plus de la moitié du capital social du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Il en irait de même des décisions du Gérant (ou du Conseil de Gérance) qui seraient susceptibles d'affecter, soit la réalisation de l'objet social principal de la Société, à savoir sa qualité d'associé commandité et gérant de la société ANTARES F.S.C.A., soit la détention de la participation que ANTARES F.S.C.A. détient dans GROUPE SERVICES FRANCE S.A.S.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice

net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Pacte d'Actionnaires.

18.1 Là où un éventuel pacte d'associés (le Pacte d'Associés) contreviendraient aux présents Statuts, et pour autant qu'il ne soit pas dérogés en tout ou en partie aux dispositions de la Loi, les dispositions du Pacte d'Associés prévaudront en tout état de cause entre les associés et/ou le Gérant.

18.2 Pour les besoins du présent article, et de toute référence y relative dans les Statuts, le terme Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés qui peut être conclu et amendé de temps en temps par, entre autres, les associés et la Société ayant trait, entre autres, aux Parts Sociales, à la Société, ses actifs et aux questions connexes.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les mille deux cent soixante (1.260) Parts Sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été souscrites comme suit:

| Nom des souscripteurs: | Nombre de Parts Sociales souscrites |
|--|--|
| Monsieur Jean-Louis NOISIEZ | quatre cent vingt (420) |
| GSF PARTENAIRES S.C. | quatre cent vingt (420) |
| FONDATION GSF – JEAN-LOUIS NOISIEZ | quatre cent vingt (420) |
| TOTAL | mille deux cent soixante (1.260) |

Toutes les Parts Sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants et seront membre du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

(a) Monsieur Jean-Louis NOISIEZ, dirigeant de société, né le 5 mai 1935 à F-59163 Condé sur Escaut (France), de nationalité française, demeurant au 170, avenue Gairaut à F-06100 Nice (France), en qualité de gérant de catégorie A,

(b) Monsieur Alex PHAM, employé privé, né à Saïgon (Vietnam), le 16 novembre 1973, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B,

(c) Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, docteur en droit, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

3. La Société reprend, en conformité avec l'article 12 bis de la Loi, les engagements pris par et/ou en nom et pour compte de la Société en formation et ce pendant la période de deux mois avant sa constitution

106691

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MAGAUD, J.-L. NOISIEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31430. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106579/263.

(110122269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Dossen Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.190.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 13 juillet 2011:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 13 juillet 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de Mr Sam Block III en tant que commissaire aux comptes avec effet au 28 avril 2011,

- que l'assemblée a accepté la nomination en tant que commissaire aux comptes de Mlle Carmen Vélaz Moliner, de nationalité espagnole, née le 9 janvier 1973 à Zaragoza, Espagne, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 13 juillet 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011,

- que l'assemblée a renouvelé avec effet au 13 juillet 2011 le mandat de commissaires aux comptes de la Société et jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011 de:

* Mme Véronique Cochais-Widmer, de nationalité Française, né le 11/12/1962 à Courbevoie, avec adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, 75116, Paris, France,

* Dossen Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 341.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Dossen Participations S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011113654/27.

(110129849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.013.163,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Iona Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 8042365,

Prodac Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4847852,

Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4853832,

Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904757, and

Sun Capital Partners Management V, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4332447,

Neuheim Investments Two Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 49047667,

Neuheim Investments Three Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4904770,

Neuheim Investments Four Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940792,

Neuheim Investments Five Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940805, and

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4940813,

all of them here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of seventeen (17) proxies given under private seal on June 17, 2011.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated April 5, 2011, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each of the Company into one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing class C ordinary shares;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);
- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share).”

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to convert the one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class E ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each of the Company into one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing class C ordinary shares.

Second resolution

Further to the above, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at two million thirteen thousand one hundred sixty-three Euro (EUR 2.013.163,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- eighteen thousand five hundred (18.500) class A ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Shares);
- one hundred three thousand five hundred (103.500) class B ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Shares);
- three hundred fifty-two thousand five hundred seventeen (352.517) class C ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- fourteen thousand five hundred (14.500) class D ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Shares);
- eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Shares);

- two hundred thirty-four thousand (234.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Shares);
- three hundred forty-six thousand five hundred twenty (346.520) class H ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Shares);
- five hundred thirty-one thousand (531.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Shares);
- forty-three thousand (43.000) class J ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Shares);
- one hundred two thousand one hundred twenty-five (102.125) Class K Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class K Ordinary Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class L ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class L Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class M ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class M Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class N ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class N Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class O ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class O Shares);
- thirty-seven thousand five hundred (37.500) class P ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class P Shares); and
- one (1) management fees share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) (the Management Fees Share)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Iona Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 8042365,

Prodac Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4847852,

Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4890348,

Isaac Group Holdings (US), LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904757, et Sun Capital Partners Management V, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4332447,

Neuheim Investments Two Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 49047667,

Neuheim Investments Three Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4904770,

Neuheim Investments Four Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940792,

Neuheim Investments Five Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940805,

Neuheim Investments Six Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940813,

toutes ici représentées par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de dix sept (17) procurations données sous seing privé le 17 juin 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neuheim Lux Group Holding V» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à la somme deux million treize mille cent soixante-trois Euro (EUR 2.013.163,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);

- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);

- deux cent quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I); et
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J).
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P); et
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, en cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour être acquise avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires de catégorie C existantes;

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions treize mille cent soixante trois Euro (EUR 2.013.163,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);

- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
 - trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
 - trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
 - trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
 - trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
 - une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).
- V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir les cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, en cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour être acquises avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires de catégorie C existantes.

Deuxième résolution

Suite à quoi, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions treize mille cent soixante trois Euro (EUR 2.013.163,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

- dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- trois cent cinquante-deux mille cinq cent dix-sept (352.517) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);
- deux cent trente quatre mille (234.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);
- trois cent quarante-six mille cinq cent vingt (346.520) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);
- cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I);
- quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J);
- cent deux mille cent vingt-cinq (102.125) parts sociales ordinaires de catégorie K ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie K);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie L ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie L);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie M ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie M);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie N ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie N);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie O ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie O);
- trente-sept mille cinq cents (37.500) parts sociales ordinaires de catégorie P ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie P);
- une (1) part management fees d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) (la Part Management Fees).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011099467/422.

(110112738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Gare 57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 130.748.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106776/9.

(110122722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Gemini Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gemini Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106777/16.

(110122166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.760.

Société constituée en date du 5 mars 2008, selon acte dressé par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, relation LAC/2008/10035, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 872 du 9 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Olivine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011106779/16.

(110122167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

GW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 149.370.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 18 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juillet 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011106800/13.

(110122086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Green Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106781/11.

(110123159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Green Property Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106782/11.

(110123160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

G.I.L., Groupe Immobilier Luxembourgeois Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.500.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour G.I.L. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011106783/12.

(110122993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Alpha Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 136.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011114928/11.

(110130429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

FR Barra 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.027,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.122.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of July, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 7 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.122 (the Company).

The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 2, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1365 (the Articles). The Articles have been amended several times and for the last time on January 14, 2011 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1033 on May 18, 2011.

THERE APPEARED:

FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123, having a share capital of four hundred thousand five hundred forty nine United States Dollars (USD 400,549.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the Company's sole shareholder and owns all the shares issued by the Company and representing the Company's entire share capital.

II. It results from the above that all the shares of the Company are represented at the Meeting.

III. The agenda of this Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation;
2. Appointment of FR Barra 1 S.à r.l. as liquidator of the Company (the Liquidator) with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect liquidation deed;
3. Transfer of all the assets of the Company as liquidation proceeds and assumption of any unknown or hidden debts of the Company;
4. Construction of the liquidation of the Company as to be definitely terminated and cancellation of all the shares of the dissolved Company;
5. Full and entire discharge to the managers and the Liquidator for the performance of their assignment;
6. Maintenance of the corporate documents of the dissolved Company for a period of at least five (5) years at the former registered office of the Company situated at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

7. Granting special powers of attorney; and

8. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as Liquidator of the Company (the Liquidator), which in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

Declaration by the liquidator

The Liquidator hereby represented by Gilles Ralet, by virtue of a proxy given under private seal, declares that the Company's liquidation accounts have been prepared and show that the Company has no known and unpaid liabilities. In addition, the Liquidator in its capacity as sole shareholder of the Company also undertakes to irrevocably settle any presently unknown or hidden liabilities of the dissolved Company.

As a result the Liquidator resolves that the Company's liquidation can be immediately closed and that all the Company's assets can be distributed as liquidation proceeds to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves to distribute all the assets of the Company to the Sole Shareholder, as final repayment of the debt owed by the Company to its Sole Shareholder and, for the surplus if any, as liquidation proceeds and it resolves to irrevocably undertake to assume and settle any debts of the Company that are unknown or hidden at present.

The Company and its Sole Shareholder confirm that any debt owed to the Company by its Sole Shareholder will be transferred to the Sole Shareholder and as a result shall be extinguished by confusion.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and closed and that all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that full and entire discharge is granted to the managers and the Liquidator for the performance of their assignment.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for a period of at least five (5) years at the former registered office of the Company situated at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Company and the Sole Shareholder grant a power to any manager of the Company, any manager of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., each acting individually, with full power of substitution in order to prepare, file and publish any and all documents that are required, necessary or useful in connection with the closing of the Company's liquidation, its dissolution and/or the distribution of the assets of the Company as referred to at the third resolution above and/or the filing of the tax return(s) of the Company.

This power of attorney shall last for a period of one year from the date of execution of this deed.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

Le septième jour du moi de juillet de l'an deux mille onze, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.122 (la Société).

La Société a été constituée en date du 7 mai 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg; Grand-Duché de Luxembourg, publié en date du 2 juillet 2010 auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1365 (les Statuts). Les statuts ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 14 janvier 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1033 le 18 mai 2011.

A COMPARU:

FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.123, dont le capital social s'élève à quatre cent mille cinq cent quarante neuf dollars américains (USD 400.549,-) (l'Associé Unique),

représenté par Gilles Ralet, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique est l'associé unique de la société et détient toutes les parts sociales émises par la Société et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. Il résulte de ce qui précède que toutes les parts sociales de la Société sont représentées à l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
2. Nomination de FR Barra 1 S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) avec pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et documents, pour faire toute déclaration et pour accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre cet acte de liquidation effectif;
3. Transfert de tous les actifs de la Société en tant que boni de liquidation et reprise de toutes les dettes inconnues ou cachées de la Société;
4. Constatation que la liquidation de la Société est définitivement terminée et annulation de toutes les parts sociales de la Société dissoute;
5. Pleine et entière décharge aux gérants et au Liquidateur pour l'exécution de leur mandat;
6. Maintien des documents sociaux de la Société dissoute pour une durée de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
7. Délégation de pouvoirs spéciaux; et
8. Divers.

IV. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué précédemment et en conséquence, renonce à tous les droits et formalités auxquels il a droit concernant la convocation à l'Assemblée.

V. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même en tant que Liquidateur de la Société (le Liquidateur), qui en sa capacité de liquidateur de la Société a tous les pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous les actes et documents, pour faire toute déclaration et pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour rendre l'objet de cet acte effectif.

Déclaration du liquidateur

Le Liquidateur représenté par Gilles Ralet, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare que les comptes de liquidation de la Société ont été préparés et montrent que la Société n'a pas de dettes connues impayées. De plus, le

Liquidateur en tant qu'associé unique de la Société s'engage également à régler toute dette actuellement inconnue ou cachée de la Société dissoute.

En conséquence, le Liquidateur décide que la liquidation de la Société peut être immédiatement clôturée et que tout l'actif de la Société peut être distribué en tant que boni de liquidation à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de distribuer tous les actifs de la Société à l'Associé Unique comme paiement définitif de la dette due par la Société à son Associé Unique et, pour le surplus, le cas échéant, comme boni de liquidation et il décide de s'engager irrévocablement à assumer et régler toutes les dettes de la Société actuellement inconnues ou cachées.

La Société et son Associé Unique confirment que toute dette due à la Société par son Associé Unique sera cédée à l'Associé Unique et en conséquence sera annulée par confusion.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société doit être considérée comme définitivement terminée et clôturée et que toutes les parts sociales de la Société dissoute sont annulées.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants et au Liquidateur pour l'exécution de leur mandat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les documents sociaux de la Société dissoute seront gardés pour une durée de cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

La Société et son Associé Unique donnent pouvoir à tout gérant de la société, à tout gérant d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et tout employé d'ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de préparer, d'enregistrer et de publier tous les documents requis, nécessaires ou utiles en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, sa dissolution et/ou la distribution des actifs de la Société telle que décrite à la troisième résolution ci-dessus et/ou le dépôt de(s) la déclaration(s) fiscale(s) de la Société.

La présente procuration courra pendant une période d'un an à compter de la date d'exécution du présent acte.

Frais

Le montant, du moins approximatif, des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: Ralet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9210. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108747/196.

(110124995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.